



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 10 novembre à  
19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe  
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, maire,

## SONT PRÉSENTS :

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2  
Yanick Thériault conseiller siège n° 3  
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5  
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

## ABSENCE(S) :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1  
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4

## SONT AUSSI PRÉSENTS :

Olivier Lacelle, directeur général  
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

## INSCRIPTION DES PRÉSENCES

---

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

## RÉSOLUTION N° 2025-0371 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le  
point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 10 novembre 2025

**RÉSOLUTION N° 2025-0372  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 OCTOBRE 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 1 octobre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 1 octobre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2025-0373  
RÈGLEMENT N°401 « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS  
MUNICIPAUX » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Le conseiller Charles Arsenault et le dépôt du projet de règlement n°401 lors de la séance du 1 octobre 2025;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que le règlement n°401 «Règlement relatif au traitement des élus municipaux» soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2025-0374  
PRÉPOSÉ AUX LOISIRS/ARÉNA - REMPLACEMENT DURÉE INDÉTERMINÉE :  
EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a procédé à l'affichage d'un poste de Préposé aux loisirs/aréna du 7 octobre au 15 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche pour combler le poste de Préposé aux loisirs/aréna – remplacement de durée indéterminée ;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de Jean-François Boulay à titre de Préposé aux loisirs/aréna - remplacement durée indéterminée – temporaire à compter du 27 octobre 2025. La rémunération est fixée à l'échelon 1 selon l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.



Séance ordinaire du 10 novembre 2025

**RÉSOLUTION N° 2025-0375**  
**CONTRAT : COORDONNATEUR PROJETS SPÉCIAUX**

---

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un coordonnateur des projet spéciaux a permis à la municipalité de veiller au bon déroulement du chantier des nouveaux vestiaires durant l'hiver 2024-2025 ainsi que de réaliser des économies substantielles ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit poursuivre la coordination des travaux de réfection et d'amélioration sur le bâtiment de l'aréna Denis-Perron;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer la liaison entre les parties prenantes et la planification des prochaines étapes;

CONSIDÉRANT qu'un suivi doit être effectué suite à la publication de l'appel d'offres pour le remplacement de la toiture de l'aréna, et que doivent être préparés les plans et devis pour la nouvelle chambre des joueurs et la démolition de l'ancienne salle communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la ressource temporaire pour une durée additionnelle afin de coordonner ces travaux;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal prolonge le mandat de Gaétan Tanguay à titre de Coordonnateur temporaire – Projets spéciaux, pour une durée additionnelle de 80 heures, afin de coordonner la réalisation, la préparation des travaux de la toiture de l'aréna, les plans et devis des chambres des joueurs ainsi que la démolition de l'ancienne salle communautaire, et ce, selon le contrat établi entre les parties.

Que le directeur général, Olivier Lacelle, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document d'avenant ou d'embauche correspondant à cette prolongation.

**RÉSOLUTION N° 2025-0376**  
**RÈGLEMENT N° 402 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°298- RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Le conseiller Sylvain Cormier et le dépôt du projet de règlement n°402 lors de la séance du 1 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

Que le 1<sup>er</sup> projet de règlement n°402 «Règlement modifiant le règlement n°298- règlement de zonage» soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2025-0377**  
**MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer parmi les membres du conseil un maire suppléant;



Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseiller Sylvain Cormier agisse à titre de maire suppléant pour la période allant de novembre 2025 à avril 2026 inclusivement.

Que le maire suppléant soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, afin de siéger sur le conseil de la MRC de Minganie pour cette même période, en l'absence du représentant de la Municipalité, en l'occurrence de monsieur André Thériault, maire.

**RÉSOLUTION N° 2025-0378**  
**DEMANDE DE VIN D'HONNEUR : CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**

---

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de Havre-Saint-Pierre (CAB) a sollicité la participation de la Municipalité dans le cadre de l'activité du 7 février 2026 visant à reconnaître et célébrer l'engagement de ses bénévoles auprès de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de reconnaissance souligne l'importance du bénévolat dans le maintien et le développement du tissu social de Havre-Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE le CAB œuvre depuis plusieurs années au mieux-être des citoyens et citoyennes par ses services, ses activités et son appui constant auprès des organismes communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle des bénévoles et des intervenants du CAB à la vitalité communautaire et au rayonnement du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale à cet événement s'inscrit dans la volonté du conseil de valoriser l'engagement bénévole et de renforcer les liens entre la Municipalité et les organismes communautaires ;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal de Havre-Saint-Pierre se joigne officiellement au Centre d'action bénévole pour souligner la tenue de l'activité et reconnaître l'implication remarquable de ses bénévoles ;

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre participe avec fierté à cet événement de reconnaissance, notamment par la fourniture d'un vin d'honneur ;  
Que copie de la présente résolution soit transmise au Centre d'action bénévole de Havre-Saint-Pierre à des fins d'archives et de reconnaissance.



Séance ordinaire du 10 novembre 2025

## RÉSOLUTION N° 2025-0379

### DEMANDE CLUB OPTI-JEUNESSE DE HAVRE-SAINT-PIERRE : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Club Opti-jeunesse de Havre-Saint-Pierre souhaite organiser une activité hivernale familiale intitulée « Attache ta tuque » le 21 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à rassembler la population de Havre-Saint-Pierre autour d'activités extérieures accessibles et conviviales favorisant la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Opti-jeunesse a adressé à la Municipalité une demande de collaboration afin d'obtenir :

- le prêt du terrain de balle et du bâtiment adjacent, incluant la patinoire extérieure;
- l'aménagement d'une glissade extérieure sur le terrain ;
- le prêt d'une scène 4' x 8' ;
- le soutien logistique par la mise à disposition de main-d'œuvre et d'une chargeuse pour le déplacement de la neige nécessaire à la glissade ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité bénéficie d'une couverture d'assurance responsabilité civile du Club Opti-jeunesse et que des bénévoles assureront la surveillance et le respect des règles de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaît l'importance de soutenir les initiatives communautaires locales qui encouragent les saines habitudes de vie, la participation citoyenne et le dynamisme du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration municipale à cet événement s'inscrit dans la mission de la Municipalité de promouvoir le loisir, la famille et la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié d'autoriser la collaboration demandée par le Club Opti-jeunesse ;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

D'autoriser la collaboration de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à l'activité "Attache ta tuque" organisée par le Club Opti-jeunesse de Havre-Saint-Pierre, prévue le 21 février 2026.

De permettre le prêt du terrain de balle et du bâtiment, incluant la patinoire extérieure, ainsi que le prêt du matériel demandé, soit la scène 4' x 8' ;

D'autoriser le service des travaux publics à fournir un appui logistique, notamment par la mise à disposition de main-d'œuvre et d'une chargeuse pour le déplacement de la neige nécessaire à la glissade extérieure ;

Que la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette collaboration ;



Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Club Opti-jeunesse de Havre-Saint-Pierre pour confirmer la participation municipale.

**RÉSOLUTION N° 2025-0380  
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026 :  
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu'une Municipalité doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

12	janvier	6	juillet
2	février	17	août
9	mars	8	septembre
7	avril	5	octobre
4	mai	2	novembre
1 <sup>e</sup>	juin	7	décembre

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**RÉSOLUTION N° 2025-0381  
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 6 NOVEMBRE 2025 : APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 700 621.39 \$ en date du 6 novembre 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions du public.



Séance ordinaire du 10 novembre 2025

**RÉSOLUTION N° 2025-0382  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h24.

Havre-Saint-Pierre, le 13 novembre 2025

---

André Thériault, maire

---

Olivier Lacelle, directeur général